

92^e



GRAND PRIX DE FOURMIES

LA
VOIX
DU
NORD



DIMANCHE
14 sept.
2025



GPF - Grand Prix de Fourmies

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES



	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1928	Albert BARTHELEMY (FRA)	A. BAUWENS (BEL)	M. DENAMUR (BEL)
1929	Albert BARTHELEMY (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	E. DECROIX (BEL)
1930	Albert BARTHELEMY (FRA)	R. VERCHATSE (BEL)	M. MUFFAT (FRA)
1931	André VANDERDONCKT (FRA)	J. VANDERHAEGHEN (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)
1932	Georges CHRISTIAENS (BEL)	A. BARTHELEMY (FRA)	G. BECKAERT (BEL)
1933	François MINTKEWICZ (FRA)	F. LEMAY (FRA)	C. VERMASSSEN (BEL)
1934	Maurice LELEUX (FRA)	M. DUQUENNE (FRA)	E. JOLY (BEL)
1935	Eloi MEULENBERGH (BEL)	R. DEBRUYCKERE (FRA)	F. WIERINCX (BEL)
1936	Léon LEBON (FRA)	E. BRIBOSIA (BEL)	O. MEWIS (FRA)
1937	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. PERIKEL (BEL)	P. BODQUINT (FRA)
1938	Gabriel DUBOIS (FRA)	A. DENHEZ (FRA)	G. HUBATZ (FRA)
1939	Emile LAPLANCHE (BEL)	A. ALBRECHLYNSKI (FRA)	B. GASPERINI (FRA)
1941	Maurice DE MIER (FRA)	A. DELFOSSE (FRA)	R. DEBRUYCKERE (FRA)
1943	Camille BLANCKAERT (FRA)	J. CARION (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1946	Rene LAFOSSE (FRA)	E. VANTIGHEM (FRA)	G. BLUM (FRA)
1947	Fernand PATTE (FRA)	C. BLANCKAERT (FRA)	F. DELVALLEE (FRA)
1948	Georges HUBATZ (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)	F. KLABINSKI (POL)
1949	Eugène DUPIUS (FRA)	A. DELEPIERRE (FRA)	Y. HAYEZ (FRA)
1950	Edouard KLABINSKI (POL)	L. MALFAIT (FRA)	R. SANNIER (FRA)
1951	Alfred DELEPIERRE (FRA)	C. MAES (BEL)	J. CONAN (FRA)
1952	Michel VUYLSTEKE (BEL)	C. MARCELAK (FRA)	L. DEPREZ (FRA)
1953	Gilbert PERTRY (FRA)	G. SCODELLER (FRA)	P. PARDOEN (FRA)
1954	Serge MENEGHETTI (FRA)	S. GNOINSKY (FRA)	H. COLAS (FRA)
1955	Pierre PARDOEN (FRA)	E. GERUSSI (FRA)	P. TAEDEMAN (BEL)
1956	Elio GERUSSI (FRA)	P. PARDOEN (FRA)	J. CIANNAERT (FRA)
1957	Jean STABINSKI (FRA)	J. CARRARA (FRA)	G. DUFRANE (FRA)
1958	Pierre MACHIELS (BEL)	J. PASINETTI (FRA)	J. DACQUAY (FRA)
1959	André NOYELLE (BEL)	C. LE MENN (FRA)	A. BOUVET (FRA)
1960	Michel VERMEULIN (FRA)	M. MUNTER (FRA)	R. POULIDOR (FRA)
1961	Joseph WASKO (FRA)	E. DELBERGHE (FRA)	C. LE MENN (FRA)
1962	Guy IGNOLIN (FRA)	G. THIELIN (FRA)	A. HELLEMANS (BEL)
1963	Benoni BEHEYT (BEL)	N. CORELMAN (BEL)	J.P. VAN HAVERBEKE (FRA)
1964	Frans MELCKENBEECK (BEL)	L. TROONBEECKX (BEL)	J. DE ROO (NED)
1965	Géo VAN CONINGSLOO (BEL)	W. BOCKLANT (BEL)	R. SWERTS (BEL)
1967	Willy VAN NESTE (BEL)	J. HUYSMANS (BEL)	W. MONTY (BEL)
1968	Gerben KARSTENS (NED)	W. BOCKLANT (BEL)	R. ROSIERS (BEL)
1969	Ronald DEWITTE (BEL)	J. KREKELS (NED)	H. STEEVENS (NED)
1970	Noël VAN TYGHEM (BEL)	L. MORTENSEN (DEN)	F. VERBEECK (BEL)
1971	Barry HOBAN (GBR)	H. BEYSENS (BEL)	G. BELLONE (FRA)
1972	René PIJUNEN (NED)	L. MORTENSEN (DEN)	N. VAN TYGHEM (BEL)
1973	Eddy MERCKX (BEL)	J. ZOETEMELK (NED)	J. BRUYERE (BEL)
1974	Willy TEIRLINCK (BEL)	C. DE BUYSSCHERE (BEL)	G. TALBOURDET (FRA)
1975	Dietrich THURAU (GER)	L. PEETERS (BEL)	W. PLANCKAERT (BEL)
1976	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	D. THURAU (GER)	P. BEON (FRA)
1977	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	R. CONSTANT (BEL)	A. CHALMEL (FRA)

PALMARES DU GRAND PRIX DE FOURMIES

	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
1978	Yves HEZARD (FRA)	D. GISIGER (SUI)	J. CHASSANG (FRA)
1979	Jean-Luc VANDENBROUCKE (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)	J.-R. BERNAUDEAU (FRA)
1980	Jacques BOSSIS (FRA)	G. VERLINDEN (BEL)	E. VAN DER HELST (BEL)
1981	Josef LIECKENS (BEL)	R. CLERE (FRA)	F. CASTAING (FRA)
1982	Rudy MATHYS (BEL)	P. HAGUEDOREN (BEL)	J. WIJNANTS (NED)
1983	Gilbert DUCLOS-LASSALLE (FRA)	K. ANDERSEN (DEN)	F. VANDENHAUTE (BEL)
1984	Ferdinand VANDENHAUTE (BEL)	P. BAZZO (FRA)	L. FIGNON (FRA)
1985	Jean HABETS (NED)	T. VAN VLIET (NED)	G. DUCLOS LASSALLE (FRA)
1986	Josef LIECKENS (BEL)	G. THEUNISSE (NED)	J.-M. WAMPERS (BEL)
1987	Adri VAN DER POEL (NED)	J. LIECKENS (BEL)	E. VAN LANCKER (BEL)
1988	Edwin BAFKOP (BEL)	S. KELLY (IRL)	D. DEMOL (BEL)
1989	Martial GAYANT (FRA)	J.-F. BRASSEUR (BEL)	H. REDANT (BEL)
1990	Frans MAASSEN (NED)	S. LILHOT (DEN)	M. GIANETTI (SUI)
1991	Vincent LACRESSONNIERE (FRA)	J.-C. COLOTTI (FRA)	N. VERHOEVEN (NED)
1992	Olaf LUDWIG (GER)	S. HENNEBERT (BEL)	M. GIANETTI (SUI)
1993	Maximilian SCIANDRI (GBR)	D. ZHDANOV (RUS)	L. MADOUAS (FRA)
1994	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	G.-L. GORINI (ITA)
1995	Maximilian SCIANDRI (GBR)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	R. SORENSSEN (DEN)
1996	Michele BARTOLI (ITA)	F. VANDENBROUCKE (BEL)	C. CHIAPPUCCI (ITA)
1997	Andrea TAFI (ITA)	G.L. BORTOLAMI (ITA)	M. BARTOLI (ITA)
1998	Luca MAZZANTI (ITA)	A. LANGELLA (FRA)	O. PELLICOLI (ITA)
1999	Dimitri KONYSHEV (RUS)	M. SCIANDRI (GBR)	D. BRUYLANDTS (BEL)
2000	Andrej HAUPTMAN (SLO)	A. FERRIGATO (ITA)	B. HAMBURGER (GER)
2001	Scott SUNDERLAND (AUS)	F. RODRIGUEZ (USA)	J. VOIGT (GER)
2002	Gian Luca BORTOLAMI (ITA)	L. JALABERT (FRA)	C. VASSEUR (FRA)
2003	Baden COOKE (AUS)	D. NARDELLO (ITA)	F. WEGMANN (GER)
2004	Andrei KASHECHKIN (KAZ)	D. FOFONOV (KAZ)	T. HUSHOVD (NOR)
2005	Robbie Mc EWEN (AUS)	S. VANDYCK (NED)	J.P. NAZON (FRA)
2006	Philippe GILBERT (BEL)	A. PALOMARES (ESP)	M. ALBASINI (SUI)
2007	Peter VELITS (SLO)	D. NARDELLO (ITA)	B. COOKE (AUS)
2008	Giovanni VISCONTI (ITA)	S. GOUBERT (FRA)	F. SACCHI (ITA)
2009	Romain FEILLU (FRA)	M. BELLETTI (ITA)	Y. HUTAROVICH (BLR)
2010	Romain FEILLU (FRA)	D. APOLLONIO (ITA)	K. DE HAES (BEL)
2011	Guillaume BLOT (FRA)	A. KRISTOFF (NOR)	S. VAN DIJK (NED)
2012	Lars BAK (DEN)	A. KRISTOFF (NOR)	M. KITTEL (GER)
2013	Nacer BOUHANNI (FRA)	A. GREIPEL (GER)	B. COQUARD (FRA)
2014	Jonas VAN GENECHTEN (BEL)	T. VAN ASBROECK (BEL)	E. VIVIANI (ITA)
2015	Fabio FELLINE (ITA)	T. BOONEN (BEL)	N. BOUHANNI (FRA)
2016	Marcel KITTEL (GER)	N. BOUHANNI (FRA)	B. COQUARD (FRA)
2017	Nacer BOUHANNI (FRA)	M. SARREAU (FRA)	R. SELIG (GER)
2018	Pascal ACKERMANN (GER)	A. DEMARE (FRA)	A. HODEG (COL)
2019	Pascal ACKERMANN (GER)	J. PHILIPSEN (BEL)	B. VAN POPPEL (NED)
2021	Eléa VIVIANI (ITA)	P. ACKERMANN (GER)	F. GAVIRIA (COL)
2022	Caleb EWAN (AUS)	D. GROENEWEGEN (NED)	A. CAPIOT (BEL)
2023	Tim MERLIER (BEL)	G. THUSSEN (BEL)	M. MOSCHETTI (ITA)
2024	Arvid DE KLEIJN (NED)	G. THUSSEN (BEL)	SWAERENSKJOLD (NOR)

LES ORGANISATEURS
REMERCIENT TOUS CEUX
QUI, PAR LEUR APPUI,
LEUR CONCOURS OU
LEUR COLLABORATION,
ONT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE L'ÉPREUVE ET,
EN PARTICULIER :

- La municipalité de Fourmies
- Le Comité d'Organisation
- La région Hauts-de-France
- Le Nord
- La communauté de communes du Sud-Avesnois et son personnel
- Le personnel de la ville de Fourmies
- Le personnel du CCAS
- Les Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement
- Les directions de la Gendarmerie Nationale
- La Préfecture du Nord
- La sous-préfecture d'Avesnes/Helepe
- Les municipalités des communes traversées
- L'Union Cycliste Internationale
- La Fédération Française de Cyclisme
- La Ligue Nationale de Cyclisme
- Les télévisions, radios et journaux
- Les partenaires et les sponsors

PLASTISO





DIMANCHE
14 sept.
2025

Course sur route disputée sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale, réservée aux coureurs ELITES hommes appartenant aux équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams et Continentales UCI.

> DÉPART FICTIF À 12H50

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

> DÉPART RÉEL À 12H55

RD42 direction Avesnes/Helpes
Fourmies

> ARRIVÉE VERS 17h

face à l'Hôtel de Ville
de Fourmies

CONTACTS PENDANT L'ÉPREUVE

Jacques THIBAUX - Président - 06 30 48 35 33

Fabien MARIEZ - Coordonnateur - 06 63 70 74 41

Olivier HAIRION - Responsable sportif - 07 88 26 58 06

INFO RADIO TOUR
fréquence
157.487 5 Mhz

LES ÉQUIPES



ALPECIN
DECEUNINCK



ARKEA
B&B HOTELS



ASTANA



BAHRAIN
VICTORIOUS



CIC U NANTES
ATLANTIQUE



COFIDIS



DECATHLON
AG2R LA
MONDIALE



FLANDERS
BALOISE



GROUPAMA
FDJ



INTERMARCHÉ
WANTY



ISRAEL
PREMIER TECH



LOTTO



NICE
MÉTROPOLE
CÔTE D'AZUR



POLTI
VISITALMA



Q36.5



SOUDAL
QUICK-STEP



ST MICHEL
PRÉFÉRENCE
HOME AUBERT
93



TEAM JAYCO
ALULA



TEAM PIC NIC
POSTNL



TOTAL
ENERGIES



TUDOR
PRO CYCLING
TEAM



UNIBET
TIETEMA
ROCKETS



UNO X
MOBILITY



VAN RYSEL
ROUBAIX



WAGNER
BAZIN WB

OFFICIELS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mickaël HIRAUX, Maire de Fourmies

PRÉSIDENT / ORGANISATEUR DU G.P.F.

Jacques THIBAUX
CS 50100 59611 FOURMIES CEDEX
03 27 59 69 81 / 06 30 48 35 33

RESPONSABLE SPORTIF

Olivier HAIRION / 07 88 26 58 06

TRÉSORIER

Olivier HAIRION

SECRÉTAIRE

Joseph DJENNADI

ORGANISATION

SECRÉTARIAT DU GPF

Valérie SOYEZ

COMMISSAIRE DÉPART

Alain BOSQUET

SAFETY MANAGER

Fabien MARIEZ

SÉCURITÉ DÉPART/ARRIVÉE

Jean-Louis DUGARD

PUB LIGNE D'ARRIVÉE

Pascal PUFFET, Joël BABILLOTTE
et Christophe LUCE

SPEAKERS

Marion HÉRAULT GARNIER, Daniel MANGEAS
et Mathieu CLAYES

PARKING ÉQUIPES

Albert HÉLIN, Kevin DUBAR et Romain FERET

FLÉCHAGE ET BALISAGE

CHAPITAUX, MATÉRIEL ET TRIBUNES

Services Techniques de la Ville de Fourmies

BARRIÈRAGE

Communauté de Communes Sud-Avesnois

MONTEURS RÉCEPTEURS RADIO

MOTOCOMM - Serge VINCENT

RESPONSABLE MOTOS

Jean-Yves MERVIN

RELATIONS PUBLIQUES

Jacques THIBAUX

HÉBERGEMENT ÉQUIPES

Olivier HAIRION

RESPONSABLES DES SIGNALEMENTS

Cédric GLASSET, Frantz CHAPPAT
et Nicolas DEMACON

SÉCURITÉ VILLAGE - PODIUM

Alain BOSQUET - Jacques GOSTEAU

VILLAGE V.I.P.

Christelle ALLAIRE

PROTOCOLE

Jean-Louis CHAPPAT

COURSE

PRÉSIDENT DU JURY

Danièle BALZI

COMMISSAIRES TITULAIRES

Ludovic SYLVESTRE et Yann ROBIC

JUGE À L'ARRIVÉE

Bénédicte DUFOR

CHRONOMÉTRAGE

Société Matsport Timing

COMMISSAIRES MOTOS

Elise WHEELER et Julien GIRAULT

INFOS RADIO TOUR

Stéphanie POUCHELLE

SERVICE MÉDICAL COURSE

Dr Bruno BRAZIER et Dr Xavier SCHWARTZ

AMBULANCES

Ambulances de l'Avesnois
et Ambulances Cantonales

ASSISTANCE COURSE



RÉGULATION COURSE

Geoffrey CORDIER

VOITURE OUVERSE

Hermans BROODCOORENS

PERMANENCE

RESPONSABLE

Jacques DERIGNY

RELATION COMMISSAIRES ÉQUIPES

Pascal LEGRAND

PRESSE

Valérie SOYEZ et Bénédicte GORDIEN

VOITURES OFFICIELLES - CHAUFFEURS

Patrick et Fabien VASSEUR

CARAVANE PUBLICITAIRE

Eric LEFEVRE et Christophe LUCE

ÉQUIPES - DOSSARDS - OFFICIELS

Olivier HAIRION

RESPONSABLES MOTOS

Jean-Yves MERVIN et François GESBERT

LES PRÉLIMINAIRES DU DÉPART

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 de 15h30 à 18h

HALL D'ENTRÉE (PERMANENCES)

Caravaniers

Distribution des plaques officielles et accréditives.

Suiveurs

Distribution des plaques officielles et accréditives.

Montage et réglage des récepteurs radio.

Coueurs

Confirmation des partants par les équipes de 15h30 à 17h15

SALLE DES MARIAGES

17h30

Réunion des directeurs sportifs, organisateurs, commissaires.

Tirage au sort de l'ordre des voitures.

HALL D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

18h30

Présentation du Grand Prix de Fourmies.

Réception offerte par la Municipalité.



DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 de 8h30 à 11h

MAISON DE LA CROIX ROUGE (RUE J.P. DUPONT)

Caravaniers : distribution des plaques officielles et accréditives.

ORGANISATION ET HORAIRE CARAVANE

8h30 : Rassemblement circuit rue J.P. Dupont (face CROC' AFFAIRES)

10h : Départ dernière voiture

HÔTEL DE VILLE - HALL - 1^{ER} ÉTAGE

10h15 : Réunion des pilotes de véhicules (auto et motos).

PRÉSENCE OBLIGATOIRE.

De 8h30 à 11h45

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE / PARKING ÉQUIPES

Préparation équipes

PLACE DE VERDUN

Suiveurs - Officiels - Coueurs - Directeurs sportifs - Presse - Caravane - Invités

Village V.I.P. avec restauration

CÉRÉMONIAL DÉPART ÉQUIPES, PODIUM PROTOCOLAIRE

11h30 Signature selon le planning établi par l'organisateur

12h35 Rassemblement des coueurs sur la ligne d'appel

12h40 Ouverture de la route du 92^e GRAND PRIX DE FOURMIES par Monsieur le Maire de Fourmies

12h50 DÉPART EN CORTÈGE



PLAN DE DÉPART



DISPOSITIONS POUR LE DÉPART

PRESSE : rue Edouard Flament

DÉPANNAGE NEUTRE :

2 dans la rue Edouard Flament devant le peloton et **1** boulevard de Verdun derrière le peloton

COMMISSAIRE N°2 : devant le peloton

COMMISSAIRE N°1 + RADIO TOUR : derrière le peloton

DIRECTEURS SPORTIFS : Boulevard de Verdun

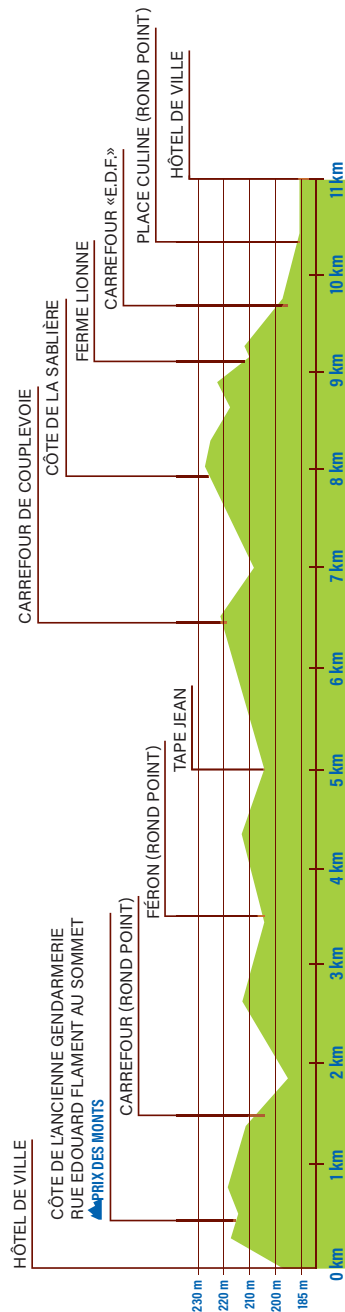
OFFICIELS : Boulevard de verdun

MOTOS : Toutes devant le peloton obligatoirement

VOITURE OUVEREUSE : Devant le peloton rue Edouard Flament



PROFIL DES CIRCUITS TERMINAUX

[illegible]

SPRINTS PLASTISO

1. km 13 AVESNES SUR HELPE
La Rotonde
2. km 32,7 CLAIRFAYTS
Rue Haute
3. km 120,4 TRÉLON - sur la place,
face à l'Hôtel de Ville
4. km 129,4 FOURMIES - ligne d'arrivée

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque sprint

Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

> 1000€ au premier

Les coureurs sont avertis des sprints par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

COMBATIVITÉ

> 1000€

Sur décision de l'organisateur sur l'ensemble de la course.

PRIX DE LA MEILLEURE ÉQUIPE

> 500€



Le lauréat de chaque challenge doit obligatoirement se présenter au podium protocolaire après l'arrivée pour y recevoir la coupe remise par le sponsor.

PRIX DES MONTS CHALLENGE VALJOLY



1. km 23,5 RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
2. km 41,5 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur
3. km 58,3 RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
4. km 76,4 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur
5. km 93,3 RAMOUSIES - sortie au sommet
côte du Boquet
6. km 111,4 EPPE-SAUVAGE - sortie côte du
Sacré Cœur

POINTS ATTRIBUÉS

5 et 2 aux deux premiers de chaque mont

Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. En cas d'égalité, il sera tenu compte d'abord du nombre de victoires dans les sprints des Monts puis du classement de l'épreuve.

AU CLASSEMENT GÉNÉRAL

> 1000€ au premier

Les coureurs sont avertis des monts par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la ligne.

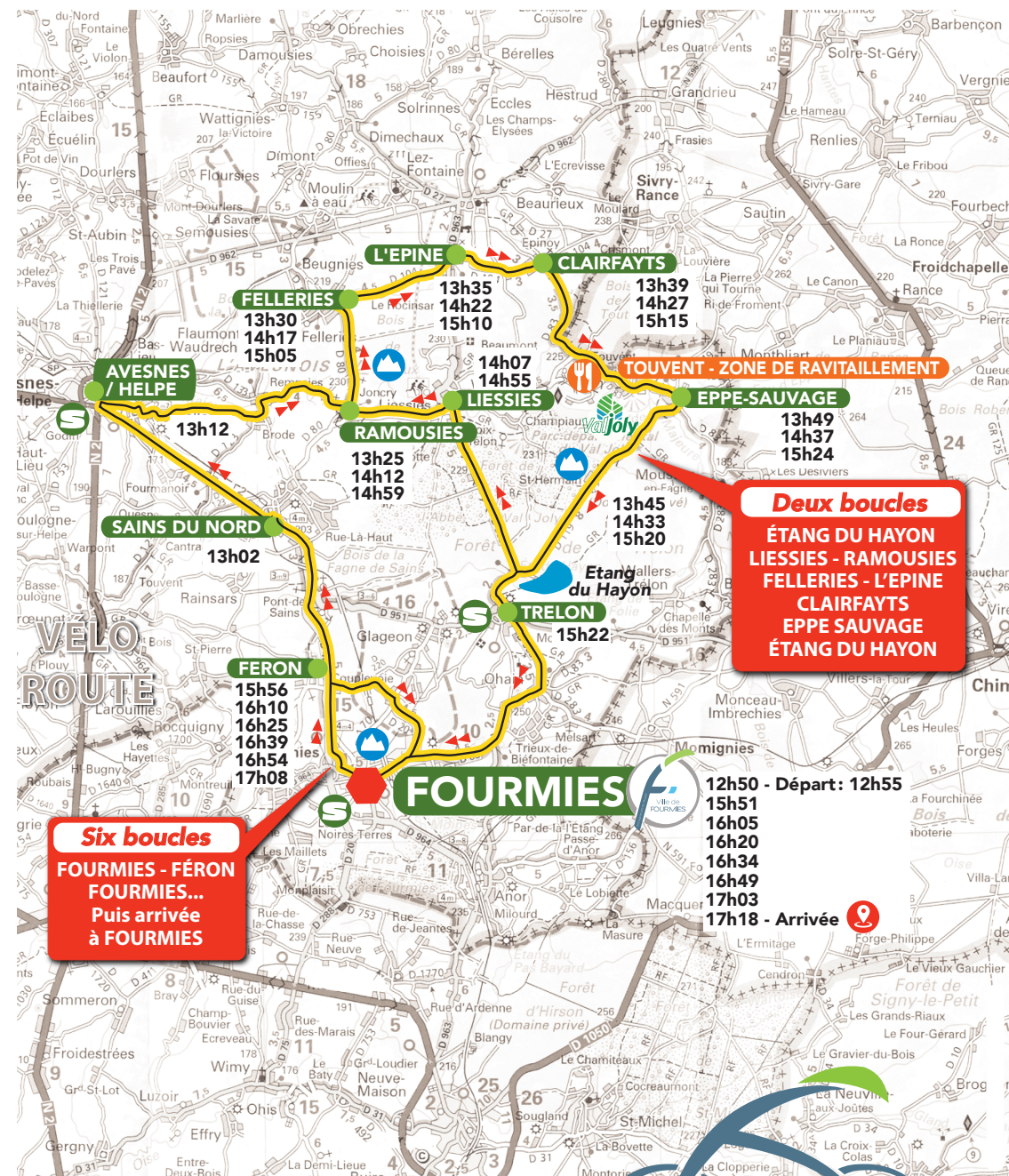
PRIX DES VILLES

AU PREMIER SUR LA LIGNE

> 300€ AVESNES / HELPE
km 13 - entrée de la ville

> 300€ TRÉLON
km 120 - sur la place, face à l'Hotel de Ville

Les coureurs sont avertis des villes par panneaux situés à 1 km et 500 mètres avant la banderole.



KILOMÈTRES		HORAIRES	
À parcourir	Parcours	Heures de passage Coureurs - 43 km/h	
- 2,3	Fourmies - Hôtel de Ville - Départ en groupe	12h50	
	 Place de Verdun, rues E Flament, G Torlet, G Zaya, T Legrand, D42		
193	0  Départ réel : D42 panneau 70 vers Avesnes sur Helpe	12h55	
	 FERON rond point du mouton noir		
188,85	4,15  D42 FERON Temple de l'Amour D951	13h00	
187,35	5,65 SAINS-DU-NORD - rues Sadi Carnot, d'Avesnes	13h02	
182,2	10,8  Rue d'Avesnes - route de Sains	13h09	
180	13  SPRINT 1 - AVESNES SUR HELPE (AVESNELLES) PLASTISO	13h12	
	Avenue Mal Foch, Rues Loucheur, Léo Lagrange, taille pied, Flaumont		
177,2	15,8 FLAUMONT WAUDRECHIES D133 - D 104	13h16	
	Route d'Avesnes, rues de la place, de l'église, route de Sémeries - D133		
176	17 Panneau Sortie Flaumont Waudrechies	13h18	
174,3	18,7 SEMERIES (panneau) - Rue de Flaumont à droite	13h20	
173,8	19,2 Rues de Felleries, rue de Ramousies D133	13h21	
170,85	22,15  RAMOUSIES - D133, Route de Sémeries, ,	13h25	
170,54	22,46 à gauche Rue de Felleries (entrée circuit)	13h25	
169,53	23,47  PRIX DES MONTS 1 - Côte du Bocquet 	13h27	
167,25	25,75 ilot FELLERIES rue du Grand Mont, D 104 -	13h30	
163,4	29,6  L'EPINE	13h35	
	32,7  SPRINT 2 - CLAIRFAYT - rue Haute (ancienne brasserie) PLASTISO	13h39	
160,1	32,9 D 104 - CLAIRFAYTS centre - D83 (à droite)	13h39	
156,5	36,5  TOUVENT - RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	13h44	
153,1	39,9  D 83 - EPPE SAUVAGE - D83, D119	13h49	
151,5	41,5  PRIX DES MONTS 2 - Sacré Cœur 	13h51	
149	44 SAINT HERMAN (panneau) - D119	13h55	
145	48 Etang du HAYON - au stop à droite vers Liessies-D963	14h00	
139,7	53,3 LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES - D 133 chica	14h07	
136,5	56,5  RAMOUSIES - D 80 - à droite vers FELLERIES	14h12	
	57 RAMOUSIES CENTRE	14h12	
134,68	58,32  PRIX DES MONTS 3 - Côte du Bocquet 	14h14	
132,4	60,6 FELLERIES (2 ^e passage) rue Grand Mont, D104	14h17	
128,55	64,45  L'EPINE	14h22	
125,25	67,75 D 104 - CLAIRFAYTS - D83	14h27	
121,65	71,35  RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	14h32	
121,55	71,45 TOUVENT	14h32	
118,15	74,85  D 83 - EPPE SAUVAGE - D83, D 119	14h37	
116,55	76,45  PRIX DES MONTS 4 - Sacré Cœur 	14h39	
114	79 SAINT HERMAN - D119	14h42	
110	83 TRELON - Etang du HAYON - vers Liessies D963	14h48	
104,7	88,3 LIESSIES - à gauche vers RAMOUSIES	14h55	

KILOMÈTRES		HORAIRES	
À parcourir	Parcours	Heures de passage Coureurs - 43 km/h	
101,5	91,5 RAMOUSIES - D80 - à droite vers FELLERIES	14h59	
99,68	93,32  PRIX DES MONTS 5 - Côte Bocquet 	15h02	
97,4	95,6 FELLERIES (3 ^e passage) rue Grand Mont, D104	15h05	
93,55	99,45  L'EPINE - D104	15h10	
90,25	102,75 D104 - CLAIRFAYTS - D83	15h15	
86,6	106,4  TOUVENT - RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	15h20	
83,2	109,8  D 83 - EPPE SAUVAGE - D83, D119	15h24	
81,6	111,4  PRIX DES MONTS 6 - Sacré Cœur 	15h26	
79,1	113,9 SAINT HERMAN - D 119	15h30	
75,1	117,9 Etang du HAYON - à gauche vers TRELON	15h35	
74,2	118,8 TRELON - rues du Fourneau, Ansiau, Verdun, D963 (chicane - rétrécissement - chicane)	15h37	
72,6	120,4  SPRINT 3 TRELON Place PLASTISO	15h39	
71	122 OHAIN - D83	15h41	
67,7	125,3  Lieudit « La Carnaille » Rond-point à droite	15h45	
66,1	126,9  FOURMIES - rues de la Commune de Paris, du Maire Coppeaux , Avenue de Gaulle, Place de Verdun	15h48	
63,6	129,4 Ligne d'arrivée : FIN DE LA GRANDE BOUCLE	15h51	
	129,4  SPRINT 4 Ligne d'arrivée PLASTISO	15h51	
	 rues Flament, Torlet, Zaya, Legrand, D42	15h55	
60,2	132,8  FERON - D20, la Tape Jean, Couplevoie - D20 RAVITAILLEMENT - ZONE DE PROPRETÉ	15h56	
	FOURMIES - rues A. Renaud, du Maire Coppeaux, Avenue de Gaulle, Place de verdun	15h59	
53	140  Ligne d'arrivée - FIN DU 1^{er} CIRCUIT	16h05	
49,6	143,4 FERON - idem	16h10	
42,4	150,6  FOURMIES - idem FIN DU 2 ^e CIRCUIT	16h20	
39	154 FERON - idem	16h25	
31,8	161,2  FOURMIES - idem FIN DU 3 ^e CIRCUIT	16h34	
28,4	164,6 FERON - idem	16h39	
21,2	171,8  FOURMIES - idem FIN DU 4 ^e CIRCUIT	16h49	
17,6	175,4 FERON - idem	16h54	
10,6	182,4  FOURMIES - idem FIN DU 5 ^e CIRCUIT	17h03	
7,2	185,8 FERON - idem	17h08	
0	193 FOURMIES - idem FIN DU 6 ^e CIRCUIT ARRIVEE (directe) au bout de la ligne gauche de l'Avenue Charles de Gaulle et Place de Verdun	17h18	

PASSAGES RÉTRÉCIS 
SPRINTS 
ROND POINTS 

PRIX DES MONTS 
ILOTS DIRECTIONNELS 
ZONE RAVITAILLEMENT 

92^e Grand Prix Cycliste de la ville de Fourmies / La Voix du Nord, Dimanche 14 Septembre 2025

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve **Grand Prix de Fourmies / La Voix du Nord** est organisée par l'association du Grand Prix de Fourmies sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le **14 Septembre 2025**. L'épreuve compte pour la Coupe de France FDJ de la ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Élites et moins de 23**. Elle est inscrite au calendrier UCI.

L'épreuve est classée en catégorie **1.PRO**. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants pour le classement de l'UCI Europe Tour et le classement UCI mondial individuel :

CLASSEMENT	POINTS	CLASSEMENT	POINTS
1 ^{ère}	200	21 ^e	5
2 ^e	150	22 ^e	5
3 ^e	125	23 ^e	5
4 ^e	100	24 ^e	5
5 ^e	85	25 ^e	5
6 ^e	70	26 ^e	5
7 ^e	60	27 ^e	5
8 ^e	50	28 ^e	5
9 ^e	40	29 ^e	5
10 ^e	35	30 ^e	5
11 ^e	30	31 ^e	3
12 ^e	25	32 ^e	3
13 ^e	20	33 ^e	3
14 ^e	15	34 ^e	3
15 ^e	10	35 ^e	3
16 ^e	5	36 ^e	3
17 ^e	5	37 ^e	3
18 ^e	5	38 ^e	3
19 ^e	5	39 ^e	3
20 ^e	5	40 ^e	3

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : **UCI World Teams, UCI Pro Teams, Équipes Continentales UCI du pays, Équipes professionnelles cyclo-cross UCI du pays et Équipe Nationale du pays de l'organisateur et deux Équipes Continentales UCI non françaises, au maximum**. Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et maximum **7** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **Samedi 13 Septembre de 15h30 à 17h15** et le **Dimanche 14 Septembre de 8h15 à 11h00** à la permanence de l'Hôtel de Ville de Fourmies. La confirmation des

partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence **de 15h30 à 17h15 le Samedi 13 Septembre**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17h30 le samedi 13 Septembre et aura lieu salle des mariages de l'Hôtel de Ville (près de la permanence).

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **157.487 5 Mhz**.

ARTICLE 6.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **"Assistance Sports Médias"**. Le service est assuré au moyen de **3 voitures et une moto**.

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. PRIX

Les prix attribués sont les suivants :

1 ^{ère}	7 515 €	11 ^e	190 €
2 ^e	3 760 €	12 ^e	190 €
3 ^e	1 875 €	13 ^e	190 €
4 ^e	935 €	14 ^e	190 €
5 ^e	745 €	15 ^e	190 €
6 ^e	565 €	16 ^e	190 €
7 ^e	565 €	17 ^e	190 €
8 ^e	375 €	18 ^e	190 €
9 ^e	375 €	19 ^e	190 €
10 ^e	190 €	20 ^e	190 €

soit un total de 18 800 €

Certains prix annexes viennent s'y ajouter :

> 1000 € pour le prix des monts

> 1000 € pour le prix de la combativité

> 1000 € pour les sprints

> 600 € pour le prix des villes

> 500 € pour le prix de la meilleure équipe

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de :

> 22 900 €

ARTICLE 9. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis :

Le classement individuel au temps, le classement des monts, le classement de la combativité, les sprints et de la meilleure équipe. Le lauréat de chaque challenge devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée.

En ce qui concerne le classement des monts, **5 et 2** points seront attribués aux **deux premiers de chaque mont**. Le vainqueur des monts sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général **1000 €** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

Au niveau des sprints, **5 et 2** points seront attribués aux **deux premiers de chaque sprint**. Le vainqueur des sprints sera le coureur ayant totalisé le plus de points et figurant dans le classement de l'épreuve. Au classement général, **1000 €** seront versés **au premier**. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

Le prix de la combativité sur décision du Comité d'organisation **1000 €**. **Le prix de la meilleure équipe**, classement par addition des 3 meilleures places. En cas d'égalité, il sera tenu compte du classement à l'arrivée.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Le contrôle antidopage a lieu **à la permanence de l'Hôtel de Ville - 59610 FOURMIES**.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les **3** premiers de l'épreuve
- le leader de la Coupe de France FDJ
- les vainqueurs des classements annexes suivants : **les sprints, les prix des monts, le prix de la combativité, le prix des villes et un représentant de la meilleure équipe**.

Ils se présenteront dans un délai maximum de **10 minutes** après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉ

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CONSIGNES DE ROUTE

A) CARAVANE PUBLICITAIRE

Tous véhicules munis de plaque officielle devront :

- 1 - Se conformer au code de la route.
- 2 - Précéder l'échelon "course" d'une heure et demie au minimum.
- 3 - Ne jamais se laisser rejoindre par la course (si pour une raison quelconque ces véhicules étaient rejoints, se ranger sur le bas-côté de la route et attendre le passage du camion - balai. Il ne peut être question, à aucun moment, de doubler l'échelon "course" et de reprendre place dans la caravane).
- 4 - Se conformer aux instructions des responsables de la caravane et des motards de la police routière.
- 5 - Les conducteurs et leurs passagers devront être munis du macaron rouge qui leur donnera droit à pénétrer dans l'emplacement spécial prévu à l'arrivée.
- 6 - Se souvenir que tout jet de prospectus ou objets quelconques en marche est strictement interdit (circulaire ministérielle REG/PG n°250 en date du 23 Juin 1949).

B) ÉCHELON COURSE

Messieurs les chauffeurs et suiveurs du Grand Prix de Fourmies, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des détails d'organisation, des plans de départ et d'arrivée et de vous y conformer. Ceci dans l'intérêt de chacun.

Les voitures suiveuses devront être munies de laissez-passer remis par l'organisation.

Chaque véhicule suiveur devra être équipé d'un poste récepteur-radio susceptible de capter la radio course. Un technicien en assurera l'installation, contre décharge, dès le Samedi après-midi, boulevard de Verdun. Le démontage sera effectué aussitôt l'arrivée, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Sur la route, nous vous demandons de respecter le code suivant :

DIRECTEURS SPORTIFS : sur le côté droit de la route, dans l'ordre résultant du tirage au sort de la veille.

VÉHICULES DE PRESSE : à l'avant de la course (voir cahier des charges "Presse" dans le règlement UCI 2005, articles 2.2.047 à 2.2.060).

Nous vous prions Messieurs les journalistes de ne pas rester toujours en tête de file et de consentir de bon gré au changement de place.

MOTO PRESSE : (idem aux articles UCI 2.2.047 à 2.2.060 plus les articles 2.2.061 à 2.2.074)

Nous demandons à Messieurs les chauffeurs et suiveurs officiels de bien vouloir faire montre de courtoisie entre eux durant la course, de se plier aux instructions du Directeur de la course et des motocyclistes de la Gendarmerie Nationale. Journalistes et Directeurs Sportifs ont les uns et les autres leurs obligations professionnelles qui les amènent, à certains moments, à approcher le peloton des coureurs... Chacun y mettant du sien, tous devraient pouvoir travailler dans les meilleures conditions. Merci de votre compréhension et **Bonne route à tous**

Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 1

La Coupe de France FDJ est un challenge organisé par la Ligue Nationale de Cyclisme. Elle porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier Europe Tour.

ARTICLE 2

Pour pouvoir intégrer la Coupe de France FDJ, toute nouvelle épreuve devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir été organisée au niveau professionnel sous l'égide de la LNC (respect de l'accord ROCC-AC2000) les deux années précédant sa demande ;
- Accepter le cahier des charges de la Coupe de France FDJ ;
- S'engager obligatoirement pour 2 ans à minima ; une caution de 2 000 € sera demandée à l'organisateur. Elle lui sera remboursée à la fin de la 2^e année.

Le fait de remplir ces critères n'attribue pas automatiquement le label Coupe de France FDJ. Le conseil d'administration de la LNC est le seul compétent pour valider le Calendrier de la Coupe de France FDJ.

Toute épreuve qui se retire du calendrier de la Coupe de France FDJ et qui souhaiterait y revenir ultérieurement, devra remplir à nouveau les conditions du règlement général en cours et sera, à ce titre, considérée comme une nouvelle épreuve.

ARTICLE 3

La Coupe de France FDJ comporte cinq classements :

- Classement individuel : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves.
- Classement par équipes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les groupes français.
- Classement individuel des Jeunes : La Coupe de France FDJ est ouverte à tous les coureurs participant à ses épreuves nés après le 31 décembre 2002.
- Classement des Grimpeurs de la Coupe de France FDJ est ouvert à tous les

coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement. Les épreuves concernées par ce classement en 2025 :

- GP de Marseille - La Marseillaise
 - Classic Grand Besançon Doubs
 - Tour du Jura
 - Tour du Doubs
 - Mercan'Tour Classic Alpes-Martimes
 - CIC Mont Ventoux
 - Classement des Sprinteurs de la Coupe de France FDJ est ouvert à tous les coureurs qui participent aux épreuves concernées par ce classement.
- Les épreuves concernées par ce classement en 2025 :
- GP de Denain - Porte du Hainaut
 - Cholet Agglo Tour
 - La Roue Tourangelle Centre Val de Loire
 - Trophée Groupama PVL
 - Route Adélie de Vitré
 - Les Boucles de l'Aulne - Châteaulin
 - Tour du Finistère
 - GP du Morbihan
 - Tro Bro Léon
 - La PolyNormande
 - GP de Fourmies - La Voix du Nord
 - GP d'Isbergues Pas-de-Calais
 - Tour de Vendée

ARTICLE 4

4.1 | Les épreuves qui souhaiteraient ne plus faire partie du challenge Coupe de France FDJ devront adresser un courrier à la LNC au plus tard le 31 octobre de l'année précédente pour signifier leur retrait.

4.2 | Sauf circonstance exceptionnelle, cas de force majeure ou pandémie une épreuve annulée perd le label Coupe de France FDJ. Seul le conseil d'administration de la LNC aura le pouvoir de décider si une annulation relevait de l'exceptionnel.

ARTICLE 5

Aucune concurrence entre épreuves de la Coupe de France FDJ n'est admise.

ARTICLE 6

Les organisateurs invitent obligatoirement

les équipes françaises de première, de seconde et de troisième division.

Pour 8 équipes françaises ayant le statut professionnel. Les organisateurs versent 371 € HT soit 445,20 € TTC par coureur partant pour les 8 équipes françaises ayant le statut professionnel.

Pour 9 ou 10 équipes françaises ayant le statut professionnel, Les organisateurs versent 330 € HT soit 396 € TTC par coureur partant.

Ces versements s'effectuent sur présentation d'une facture.

Pour les équipes étrangères de 1^{ère} et de 2^e division les indemnités de déplacement sont conformes à la grille UCI. Pour les équipes de 3^e division étrangères ainsi que pour toute équipe française sans statut professionnel, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 7

7.1 | Pour le classement individuel, sont attribués :
70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve.

3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11^e et la 20^e place incluse. Le classement général individuel s'établit par l'addition des points ainsi obtenus.

En cas d'ex-æquo, les coureurs sont départagés par le plus grand nombre de premières places puis, le cas échéant, de 2^e, de 3^e places, de la meilleure place lors de la dernière manche. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche courue qui les départage.

7.2 | Le classement par équipes est établi pour les seuls groupes français de la manière suivante :

- En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.
- En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.
- a)** Les trois premiers coureurs de

chaque équipe sont retenus. Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes.

b) L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement : 12 - 9 - 8 - 7 - 6 points et, s'il y a lieu, 5 - 4, etc...

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2^e, puis de 3^e places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

7.3 | Pour le classement individuel des Jeunes, sont attribués :

70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve, à la place réelle.

Le classement général individuel des jeunes s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.4 | Pour le classement des grimpeurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Grimpeurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1.

7.5 | Pour le classement des Sprinteurs : 70 - 55 - 45 - 35 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve concernée par le Classement des Sprinteurs.

Le classement des Sprinteurs s'établit en application des règles inscrites dans le deuxième paragraphe de l'article 7.1

ARTICLE 8

L'organisateur veillera au respect du cahier des charges de la Coupe de France FDJ édité par la LNC. Si celui-ci n'utilise pas le fond de podium fourni par la LNC, le support qu'il utilise devra se conformer à la présentation générale de la Coupe de France FDJ.

ARTICLE 9

A l'issue de chaque épreuve, et à l'exception de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire :

- le leader de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

La remise protocolaire se situera entre la remise des trophées aux 3 premiers et les prix spéciaux de l'épreuve.

A l'issue de la dernière manche, doivent se présenter au podium protocolaire qui sera organisé à l'issue de celui de l'épreuve :

- le vainqueur de la Coupe de France FDJ à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- le vainqueur du classement du meilleur jeune ou, en son absence, son directeur sportif
- les coureurs et directeur sportif de l'équipe vainqueur du classement par équipe

La présence au protocole, dans les délais imposés par l'organisateur, des coureurs lauréats est obligatoire sous peine de sanction.

Si l'un des coureurs remportant un prix, ou à défaut son directeur sportif à condition que son équipe est présente sur l'épreuve, ne participe pas au protocole une retenue sur les prix sera appliquée. La pénalité sera calculée sur le montant total du prix remporté divisé par le nombre d'épreuves pour lesquelles le coureur, ou son directeur sportif, n'aura pas respecté ses obligations.

ARTICLE 10

10.1 | A l'issue de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au leader de la Coupe de France FDJ ou en son absence le trophée sera remis au vainqueur de l'épreuve.

10.2 | En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au groupe sportif leader du classement par équipe de la coupe de France FDJ

10.3 | En préambule de chaque épreuve, un support promotionnel est remis au lauréat présent du classement du meilleur jeune de la coupe de France FDJ ou en son absence à son Directeur Sportif.

ARTICLE 11

Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis au Bureau Exécutif de la LNC.

ARTICLE 12

Les prix :

- Au premier coureur : 7 700 euros
- Au deuxième coureur : 4 600 euros
- Au troisième coureur : 3 100 euros
- Au premier du classement des Jeunes : 3 100 euros
- Au premier du classement des grimpeurs : 3 100 euros
- Au premier du classement des sprinteurs : 3 100 euros
- A la première équipe : 7 500 euros

ARTICLE 13

La cérémonie officielle de remise des prix de la Coupe de France FDJ se tiendra dans un lieu et à une date qui restent à définir. Pour percevoir leur prix, les lauréats devront être présents lors de la cérémonie officielle de remise. En cas d'absence, les prix concernés ne seront pas attribués. Tout coureur convaincu de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclu du classement de la Coupe de France FDJ. Tout coureur faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retiré du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement.

ARTICLE 14

Lors de la cérémonie officielle de remise des prix de la coupe de France FDJ, les équipes françaises et les comités d'organisation devront être présents. En cas d'absence, le conseil d'administration pourra prendre toute décision qu'il estimera cohérents à l'absence d'une équipe ou d'un comité d'organisation. Les sanctions pourront aller :

- Pour les équipes jusqu'au retrait de point pour la saison suivante
- Pour les comités d'organisation à l'exclusion du calendrier de la coupe de France.

DISPOSITION POUR LES VOITURES

DÉPART

Voitures "OFFICIEL" (Fond Jaune)

Côté droit du Bld de VERDUN (Voir plan de départ. Sauf véhicule Commissaire 1 devant les coureurs.)

Voitures "PRESSE" (Fond Vert)

Rue Edouard FLAMENT (obligatoirement devant les coureurs).

Voitures "ASSISTANCE COURSE" (Fond Jaune)

2 dans la rue Edouard FLAMENT (devant le peloton) et 1 derrière le peloton.

Voitures "SERVICE COURSE" (Directeurs Sportifs - Fond Jaune)

Côté droit du Bld de Verdun (Voir plan), en fonction du tirage au sort.

Caravane Publicitaire (Fond Rouge)

Au niveau du magasin "MARCHÉ AUX AFFAIRES" (Permanence à la maison de la Croix Rouge).

MOTOS (Presse et Officiel)

Rue Edouard FLAMENT (devant le peloton obligatoirement).

ARRIVÉE

Voitures "OFFICIEL" - "PRESSE" - "SERVICE COURSE" - "INVITÉS"

DÉRIVATION OBLIGATOIRE dans le dernier tour par l'avenue Charles de Gaulle sauf véhicules avec rond rouge ● (Voir plan d'arrivée, parking réservé sur la Place Verte).

HÔTEL DE VILLE

Contrôle médical (Rez-de-chaussée à droite) - Salle de Presse (1^{er} étage).

PLAQUES DE VOITURES

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 1 Président du Jury UCI
- 2 Commissaire 1
- 3 Commissaire 2
- 4 Juge à l'arrivée
- 5 Agent du contrôle antidopage
- 6 Médecin (3)
- 7 Ouverture course
- 8 Ambulances (3)
- 9 Chef caravane
- 10 Dépannage neutre
- 11 Dépannage neutre
- 12 Dépannage neutre
- 13 Assistance radio
- 14 Balai (coureurs)
- 15 Balai (matériel)
- 17 Invités
- 18 Invités
- 19 Invités
- 20 Signaleurs (3)
- 21 Télévision
- 22 Télévision

FOND JAUNE : ÉQUIPES

numéros 1 à 25

FOND ROUGE : CARAVANE

numéros 195 à 250

FOND VERT : PRESSE

numéros 65 à 80

FOND GRIS : TECHNIQUE

sans numéro

BADGES ACCRÉDITATIONS

BLANC > Comité d'Organisation

JAUNE > Officiels U.C.I. et équipes

VERT > Presse

GRIS > Technique

ROUGE > caravane

MARRON > Invités

VIOLET > Accès Podium

BLEU > Chauffeurs officiels voitures / motos

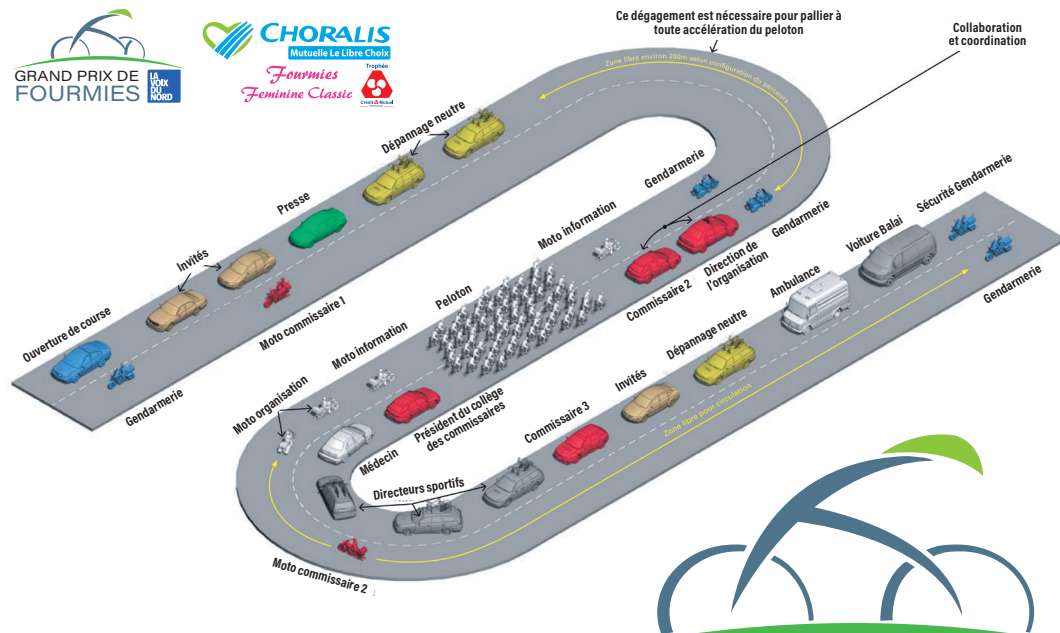
PLAQUES DE MOTOS

FOND JAUNE : OFFICIEL

- 51 - Moto information
- 52 - Moto information
- 53 - Moto "régulation course"
- 54 à 60 - Moto "sécurité course"
- 61 - Ardoisier
- 62 - Commissaire moto
- 63 - Commissaire moto
- 64 - Moto dépannage neutre
- 65 à 80 - Gendarmerie Nationale
- 81 - Presse/GPF
- 82 et 83 - Télévision

FOND VERT : PRESSE

numéros 60 à 75



LISTE DES HÔPITAUX

FOURMIES**CENTRE HOSPITALIER**

Rue de l'Hôpital
59610 FOURMIES
Standard : 03 27 56 47 47
URGENCES : 03 27 56 47 24

HIRSON**HÔPITAL BRISSET**

40, rue Loups
02500 HIRSON
Standard : 03 23 58 82 82

FELLERIES LIESSIES**HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE FELLERIES LIESSIES**

Route de Solre-Le-Château
59740 FELLERIES
Standard : 03 27 56 72 00

AVESNES-SUR-HELPE**CENTRE HOSPITALIER**

Route de Haut-Lieu
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Standard : 03 27 56 55 55

MAUBEUGE**CENTRE HOSPITALIER**

13, boulevard Louis Pasteur
59607 MAUBEUGE CEDEX
Standard : 03 27 69 43 43

POLYCLINIQUE DU VAL DE SAMBRE

162, route de Mons
59600 MAUBEUGE
Standard : 03 27 69 80 00
URGENCES : 03 27 65 33 33

CLINIQUE DU PARC

Route d'Assevent
Standard : 03 27 53 88 88

WIGNEHIES**POLYCLINIQUE DE LA THIÉRACHE**

22, rue du Dr Edmond Koral
59212 WIGNEHIES
Standard : 03 27 56 66 33